

Qu'est ce que l'urbanisme ?

Module n°3 : (A)ménager sa commune :
comment mettre en oeuvre une démarche
opérationnelle ?

VISIO-
CONFÉRENCE

**10 & 11
mars 2022**

9h30 - 12h et
10 - 12h

FORMATION ORGANISÉE EN PARTENARIAT



Qu'est ce que l'urbanisme ?

Module n°3 : (A)ménager sa commune : comment mettre en œuvre une démarche opérationnelle ?

.....

📅 Date

Visioconférence
(distanciel)

10 et 11 mars 2022
9h30 - 12h / 10 - 12h

€ Tarif

50 € ou 100 € si DIF
élus (prise en charge
par AMG du dossier
DIF)

🕒 Durée

4h30

🔧 Modalités techniques
un ordinateur équipé
a minima d'un
microphone, utiliser de
préférence le moteur de
recherche « Chrome »

☑ Prérequis

aucun

🤝 En partenariat avec
Association des Maires
de Gironde



Attention, chaque
formation est limitée
à 15 participants.
D'autres dates seront
proposées en fonction
des demandes.

VISIOCONFÉRENCE

Objectifs de la formation :

- / Comprendre l'importance de la négociation avec les différents acteurs d'un projet
- / Identifier les outils règlementaires et opérationnels appropriés à son projet
- / Connaître les outils pour mobiliser le foncier et les modes de financements de l'urbanisme

Contenu de la formation :

A chaque projet, son contexte, sa méthode, ses acteurs, ses outils...et ses allers-retours. Les élus sont aujourd'hui, et encore plus qu'hier, amenés à composer et à négocier avec les différentes parties prenantes de leur territoire. D'une zone à urbaniser avec un projet de lotissement à un îlot bâti de mauvaise qualité à rénover en plein centre-bourg, cette formation présente plusieurs démarches pilotées ou accompagnées par des élus. Pour chacune d'elles, seront détaillés les outils règlementaires, fonciers, opérationnels et fiscaux mobilisés.

Public concerné :

Elus et agents des collectivités locales.

Méthode pédagogique :

Séance de formation avec exposés théoriques, présentation d'exemples de démarches / procédures et échanges avec les participants

Référents pédagogiques du CAUE :

Fanny Boschat, urbaniste-géographe

Claire Garnier, urbaniste - responsable de formation

Référent pédagogique AMG :

Laura Camsuzou-Soubie, urbaniste et chargée de communication, AMG

Programme

Programme détaillé avec horaire des différentes parties en visioconférence

Les équipes du CAUE et de l'AMG seront les intervenants.

SEQUENCE N°1 (9h30-12h)

Urbanisation nouvelle et 2 outils de financements d'aménagement urbain :

- / Un projet d'aménagement : une démarche opérationnelle en 6 questions
- / L'exemple détaillé du lotissement du Four à chaux (Taillan-Médoc)
- / Atelier quizz « Lotissement »
- / Focus sur des outils de financement d'aménagements urbains : la Taxe d'Aménagement et le Projet Urbain Partenarial

SÉQUENCE N°2 (10h-12h)

Renouvellement urbain et outils fonciers :

- / Atelier « Vos centres-bourgs/centres-villes : quelles problématiques ? »
- / L'exemple détaillé d'un projet de renouvellement urbain en centre-ville (Blaye)
- / Focus sur des outils fonciers : l'Emplacement Réservé (ER), le Périmètre d'Attente d'un Projet d'Aménagement Global (PAPAG) et le Droit de Préemption Urbain (DPU).

Inscription auprès de l'AMG

/ Lien à la fiche d'inscription AMG

<https://www.amg33.fr/5648-2/>

/ Tarif et dates limites des inscriptions

- 50 € sans les frais de dossier DIF

Inscription pour le distanciel avant le 4 mars 2022

- 100 € avec les frais de dossier DIF

Inscription pour le distanciel avant le 10 janvier 2022

Un lien et un code vous seront envoyés quelques jours avant la formation à l'adresse mail que vous nous aurez indiqué. Nous indiquerons dans ce mail la procédure à suivre pour vous connecter à la visioconférence. Nous vous demandons de vous connecter 5 minutes avant la formation afin de vérifier les connexions de l'ensemble des participants.

RAPPEL : les formations en visioconférence nécessitent une attention toute particulière, notamment pour les échanges entre participants et la dynamique de groupe. Aussi nous vous remercions par avance de respecter les consignes pour le bon déroulement de la formation.

Le CAUE et l'AMG se réservent le droit d'annuler la formation 8 jours à l'avance si le nombre d'inscrits est insuffisant.

N° d'agrément 72 33 04465 33

Dans le cadre de l'application du RGPD, vos informations personnelles recueillies ci-dessus sont destinées à vous identifier dans le cadre de l'autorisation du droit à l'image, exceptée l'adresse e-mail qui sert à la communication d'informations et d'actualités du CAUE 33, si vous en avez fait la demande ci-dessus également. Vos données sont strictement réservées à l'usage du CAUE, en aucun cas elles ne sont divulguées à des tiers ou partenaires du CAUE 33. Vous pouvez à tout moment nous faire la demande de suppression de votre adresse e-mail en envoyant un mail à contact@cauegironde.com.

Pour en savoir plus sur vos droits : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>